

DECRET N° 83-330 du 20 septembre 1983

chargeant le Camarade **Paul Agossavi AWANOU**, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du 19 septembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi n° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 83-305 du 27 août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 août 1983 ;

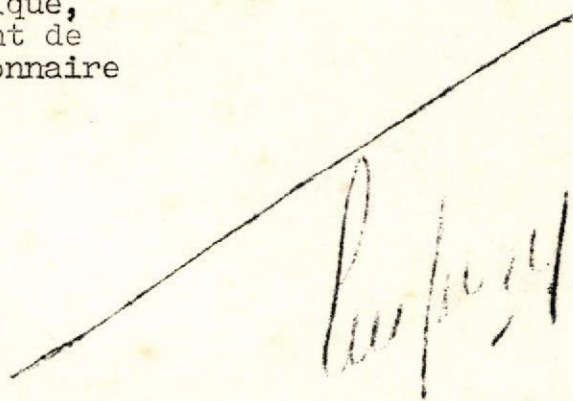
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 19 septembre 1983, le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant la période de congé administratif du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 1983

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MESRS-MIEPSEP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCB-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-